

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 10

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 16/02/2022

Date d'affichage : 22/02/2022

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 1^{er} MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Geoffrey PECAUD à Patrick GARNIER / Elisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Corinne VERNEUIL à Christiane LARDAT / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Christiane LARDAT / Mireille ESCARRAT à Patrick HERMIER / Kathia PIETTE à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public.

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

La commune de Cogolin, afin de permettre une meilleure organisation et un bon fonctionnement des services, être en adéquation avec les avancements de grade des agents.

N° 2022/030

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

N° 2022/030

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

CM du 1^{er}/03/2022

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

CREE les postes suivants :

- 2 postes de rédacteur principal 1^{ère} classe,
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe,
- 1 poste de rédacteur,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- 2 postes d'animateur principal 2^{ème} classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation,
- 1 poste de gardien-brigadier,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine,

SUPPRIME les postes suivants :

- 7 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- 5 postes d'adjoint technique,
- 1 poste d'éducateur principal 1^{ère} classe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,




Marc Etienne LANSADE